



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2021

Présents : P. AZA-VALLINA, D. AZEMA, I. BARTHE, G. BOUISSON, J. BOUISSON, M. CLUZEL, C. COURTENS, A. ESCURET, R. LORIVAL, J. MAJRI, M. MURIOT, C. TARRAGA.

Procurations : D. DOUARCHE à M. CLUZEL, D. MASSOL à C. COURTENS.

Excusés : D. DOUARCHE, D. MASSOL, M. SIBILLE.

Secrétaire de séance : R. LORIVAL

Début de la séance : 19h10

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20/08/2021

Vote : Pour 12 / 2 Abstentions D. AZEMA, M. MURIOT (absents lors de la séance du 20/08).

2. DELIBERATION CONVENTION AVEC SIDE0 ACCOMPAGNEMENT DANS BUS SCOLAIRE

Madame le Maire informe le conseil municipal que le règlement départemental du transport scolaire stipule qu'il est obligatoire pour les bus de grande capacité transportant de jeunes enfants (maternelle ou élémentaire) d'avoir recours à un accompagnateur adulte.

Pour des raisons pratiques, la commune de MONS LA TRIVALLE doit mettre à disposition un accompagnateur bus (6h par semaine et 27 h par mois maximum avec possibilité d'heures complémentaires en cas de besoin), et le Syndicat intercommunal des Ecoles d'Olargues (SIDE0) s'engage à rembourser les salaires versés au titre de la mise à disposition. Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Vote : Pour 13 / 1 Abstention J. MAJRI.

3. DELIBERATION ATTRIBUTION MARCHÉ MAPA DEMOLITION BATIMENT LA PLAINE

Mme le Maire rappelle que les crédits pour les travaux de démolition d'un bâtiment de La Plaine ont été inscrits en 2021 au budget communal. Une procédure de consultation a été lancée selon la procédure adaptée (MAPA). Deux opérateurs économiques ont remis des offres recevables dans le délai imparti. Une analyse de ces offres a été établie par la commission d'appel d'offres le 31 août 2021.

C. COURTENS précise que les deux entreprises disposent des certifications nécessaires pour des travaux de traitement de l'amiante.

Mme le Maire propose de valider le choix de la commission d'appel d'offres et d'attribuer le marché à l'entreprise suivante : J.M. DEMOLITION pour un montant total de 27 850€ HT (33 420€ TTC), entreprise la moins disante.

Vote : Pour 14 (unanimité)

4. DELIBERATION PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la commune s'est engagée dans la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir les risques et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité. Le document opérationnel a dû être mis à jour.

Il peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile de 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise.

- carte d'actions inondations qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

Madame le Maire commente la carte d'actions inondations et pointe les sites devant faire l'objet d'actions spécifiques en cas de survenue d'un épisode cévenol. Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Vote : Pour 12 / 1 Abstention J. MAJRI / **1 Contre** M. MURIOT.

5. QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire dresse un bilan très positif de l'implication des saisonniers dans tous les services concernés eu égard à la charge de travail générée par l'accueil touristique.

La présence d'une ASVP a permis une gestion plus sereine de la fréquentation touristique et une meilleure gestion du parking des Gorges. Elle a également permis une présence régulière dans tous les hameaux de la commune, a facilité la gestion du marché et a déchargé le service technique de certaines tâches comme l'affichage.

- Madame le Maire précise qu'Aurélien PLANES est en contrat PEC à compter du 01/09/2021 (délibération du 20/08/2021).



- G. BOUISSON demande une réflexion pour la saison 2022 sur l'implication des saisonniers et des personnels techniques de la mairie dans la préparation des manifestations organisées par la mairie.
- M. MURIOT interroge sur qui gère le personnel technique.
- Madame le Maire explique que la gestion du personnel est de sa responsabilité mais qu'une part du suivi des interventions techniques doit être assurée par des adjoints et des conseillers. Elle rappelle que, tout particulièrement en période estivale, les personnels techniques ont une connaissance du terrain qui leur permet de gérer de façon autonome leur activité journalière courante et qu'ils sont en capacité d'intervenir en urgence sur des problèmes précis. Toutefois, lorsque des interventions d'urgence se multiplient, le délai d'intervention est de fait plus important. Madame le Maire rappelle qu'une réunion de planification des travaux pour la période hivernale se tient chaque année.
- Madame le Maire informe qu'un véhicule (datant de 2001) du parc automobile est en panne et précise qu'il risque, même une fois réparé, de ne pas passer les prochains contrôles technique ou de pollution. Le renouvellement de ce véhicule est à l'étude.
- P. AZA-VALLINA soulève le problème lié à une signalétique directionnelle insuffisante pour indiquer la direction des gorges d'Héric en venant de St Pons. Madame le Maire répond qu'il y sera remédié rapidement.
- J. MAJRI signale un problème d'éclairage public à Tarassac. Madame le Maire rappelle aux élus qu'il ne faut pas attendre un conseil municipal pour ce type de signalement mais qu'il faut s'adresser directement aux services administratifs afin que les agents contactent le plus rapidement possible le prestataire.
- G. BOUISSON évoque la fermeture de plusieurs restaurants de la commune suite à la mise en place du Pass-Sanitaire, dont l'impact est fortement négatif pour les administrés et les touristes.

Fin de la séance : 20h25

Le secrétaire de séance :

Régis LORIVAL

Le Maire :

Arielle ESCURET

